

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 AVRIL 2023

Le 28 Avril 2023 à 9h00 régulièrement convoqués, les adhérents du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du VAR, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à GONFARON dans la salle polyvalente « Paul MAUREL » en présence de :

Monsieur le Préfet du Var Evence RICHARD

Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles Charbel ABOUD

Monsieur Thierry BONGIORNO Maire de GONFARON

Monsieur Thomas DOMBRY Maire de La GARDE FREINET

Madame Corinne HENRY Cheffe de Service de la DDTM 83

Monsieur Bruno TEISSIER du CROS de l'ONF DFCI

Monsieur le Colonel Stéphane FARCY du SDIS du Var

Madame Carole ADRIET de la COFOR ALEC 83 représentant Madame PERCHAT

Monsieur Franck PETREL de la SNPN représentant Mr TRUONG Directeur

Monsieur Jérôme BOLEA élu de GONFARON – Président CCFF Gonfaron

Monsieur Philippe BEEGLIANO Président de la coopérative Provence Forêt

Le Président Christian MERCIER ouvre la séance officielle en remerciant Monsieur Thierry BONGIORNO de nous accueillir dans sa commune et lui donne la parole pour un bref exposé sur le village de GONFARON et son expérience douloureuse du 16 août 2021. Il donne ensuite la parole à Monsieur le Préfet Evence RICHARD en le remerciant de sa présence, qui développe sa préoccupation pour l'avenir de la forêt méditerranéenne et varoise en particulier accablée par les sécheresses à répétition et les incendies qui sont de plus en plus ravageurs. Il met en évidence le retour d'expérience de cet épisode dramatique qui nous ouvre des voies vers des actions préventives efficaces.

Le Président le remercie pour son exposé d'une grande pertinence et procède ensuite à l'ouverture de l'Assemblée Générale statutaire. Il rappelle que nos statuts précisent qu'il n'y a pas de quorum imposé pour la prise de décision qui se fait à la majorité des présents et représentés.

L'Assemblée peut donc délibérer et voter régulièrement les résolutions.

APPROBATION DU PV. DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2022 statuant sur l'exercice 2021 ayant été régulièrement communiqué et n'ayant fait l'objet d'aucune abstention ni refus, il est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT MORAL

Le Président Christian MERCIER liste les différentes actions qui ont été menées durant l'exercice 2022 tant au plan départemental que régional et national (texte en annexe). Il présente ensuite son rapport moral (texte en annexe).

Mis ensuite au vote, les rapports d'activité et moral sont approuvés à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

Monsieur Bernard LIEUTIER, Vice-président-Trésorier présente les comptes qu'il a établis.

Le compte de résultat présente un excédent de 39.136 € que le Conseil d'Administration propose d'affecter au report à nouveau.

Les recettes ont été de 105.590 € dont 63.164 € de cotisations des adhérents. Il a été réalisé 9.952 € de prestations de services pour le compte de l'UR PACA et des FRANSYLVA 13 et 06.

Les dépenses se sont élevées à 66.855 € réparties de la manière suivante :

• Services aux adhérents	24.690 € (37 %)
• Frais de personnel	34.924 € (52 %)
• Frais généraux	7.241 € (11 %)

Les placements se montent à la somme de 51.867 €.

A la fin de 2022 le nombre d'adhérents était 861 pour 48.271 hectares.

Mis au vote, le rapport financier est approuvé à l'unanimité et le quitus de gestion pour l'exercice 2022 est donné au Président, au Trésorier et au Conseil d'Administration.

EVOLUTION DES COTISATIONS POUR 2024

Le Président rappelle que notre prévisionnel de budget pour 2023 fait apparaître un léger déficit de 1.000 € dû à l'augmentation de notre cotisation à la fédération FRANSYLVA dont le nouveau mode de calcul nous est défavorable d'environ 2.000 €.

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée d'augmenter de 2 € la cotisation forfaitaire qui passerait de 37 € à 39 € soit une augmentation de 5 %.

La cotisation proportionnelle resterait inchangée pour 2024.

L'Assemblée approuve à l'unanimité cette augmentation des cotisations adhérents.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Siège Social : Fransylva 83

Maison de la Forêt, ZI des Lauves, Rue Henri Becquerel 83340 Le Luc-en Provence

Tél. : 06.47.05.80.94/04 94 50 09 70 – courriel : var@fransylva.fr

Site : www.fransylva-paca.fr/wp/syndicat-83

Secrétaire : Sandra ARNAUD – Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 12h

*« Une forêt privée gérée et préservée par un
réseau de femmes et d'hommes compétents
au service des générations futures »*

Le Président rappelle la composition du Conseil d'Administration à la suite de l'Assemblée Générale d'AGAY ainsi que la composition du bureau.

Le mandat de Madame Catherine DELETRAZ étant arrivé à échéance, le Président informe l'Assemblée qu'elle accepte de se représenter.

Sa candidature mise au vote, elle est réélue à l'unanimité pour un nouveau mandat de six ans.

L'Assemblée Générale approuve la nomination pour un mandat de six années, des administrateurs postulants présentés par le Conseil d'Administration, au terme de la période d'observation statutaire d'un an (2022-2023) :

- Madame Amance PERROT
- Monsieur Jean Marie LAGARDE
- Monsieur Hervé RACINE

Le Président précise qu'il n'a reçu aucune nouvelle demande et pose la question à l'assistance. Malheureusement, aucune demande d'intégration du Conseil n'est formulée.

La partie statutaire étant terminée, le Président donne la parole aux deux intervenants extérieurs sur les sujets choisis :

- Exposé de Monsieur Bruno TEISSIER du CROS de l'ONF
- Exposé du Colonel Stéphane FARCY du SDIS 83

sur « les grands feux : leur origines, leurs conséquences et les solutions pour les rendre moins ravageurs »

Un débat avec la salle à la fin de chaque exposé a été riche en questions de nos adhérents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président prononce la clôture de l'Assemblée Générale 2023 à 12h45.

Un repas attendait les participants inscrits et invités au restaurant J'S Brasserie du Luc.

Puis l'après-midi une visite a été organisée aux MAYONS, par les techniciens de la Société Nationale de Protection de la Nature, nouveau gestionnaire de la Réserve des Maures sur une parcelle incendiée en 2021 appartenant à la famille de notre administrateur Yves HENIN (et celle du Président), les DAGONNOT. Le thème de la visite étant la remise en état post-incendie des forêts brûlées.

Cette visite a été très appréciée par les participants et nous remercions les techniciens de la SNPN pour leurs compétences et leur amabilité.